

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - https://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Auteur collectif - Revue
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1949-2003
Collation	167 vol.
Nombre de volumes	167
Cote	INDNAT
Sujet(s)	Industrie
Note	Numérisation effectuée grâce au prêt de la collection complète accordé par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale (S.E.I.N.)
Notice complète	https://www.sudoc.fr/039224155
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT
LISTE DES VOLUMES	
	1949, n° 1 (janv.-mars)
	1949, n° 2 (avril-juin)
	1949, n° 3 (juil.-sept.)
	1949, n° 4 (oct.-déc.)
	1949, n° 4 bis
	1950, n° 1 (janv.-mars)
	1950, n° 2 (avril-juin)
	1950, n° 3 (juil.-sept.)
	1950, n° 4 bis
	1951, n° 1 (janv.-mars)
	1951, n° 2 (avril-juin)
	1951, n° 3 (juil.-sept.)
	1951, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° 1 (janv.-mars)
	1952, n° 2 (avril-juin)
	1952, n° 3 (juil.-sept.)
	1952, n° 4 (oct.-déc.)
	1952, n° spécial
	1953, n° 1 (janv.-mars)
	1953, n° 2 (avril-juin)
	1953, n° 3 (juil.-sept.)
	1953, n° 4 (oct.-déc.)
	1953, n° spécial
	1954, n° 1 (janv.-mars)
	1954, n° 2 (avril-juin)
	1954, n° 3 (juil.-sept.)
	1954, n° 4 (oct.-déc.)
	1955, n° 1 (janv.-mars)

	1955, n° 2 (avril-juin)
	1955, n° 3 (juil.-sept.)
	1955, n° 4 (oct.-déc.)
	1956, n° 1 (janv.-mars)
	1956, n° 2 (avril-juin)
	1956, n° 3 (juil.-sept.)
	1956, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° 2 (avril-juin)
	1957, n° 3 (juil.-sept.)
	1957, n° 4 (oct.-déc.)
	1957, n° spécial (1956-1957)
	1958, n° 1 (janv.-mars)
	1958, n° 2 (avril-juin)
	1958 n° 3 (juil.-sept.)
	1958, n° 4 (oct.-déc.)
	1959, n° 1 (janv.-mars)
	1959, n° 2 (avril-juin)
	1959 n° 3 (juil.-sept.)
	1959, n° 4 (oct.-déc.)
	1960, n° 1 (janv.-mars)
	1960, n° 2 (avril-juin)
	1960, n° 3 (juil.-sept.)
	1960, n° 4 (oct.-déc.)
	1961, n° 1 (janv.-mars)
	1961, n° 2 (avril-juin)
	1961, n° 3 (juil.-sept.)
	1961, n° 4 (oct.-déc.)
	1962, n° 1 (janv.-mars)
	1962, n° 2 (avril-juin)
	1962, n° 3 (juil.-sept.)
	1962, n° 4 (oct.-déc.)
	1963, n° 1 (janv.-mars)
	1963, n° 2 (avril-juin)
	1963, n° 3 (juil.-sept.)
	1963, n° 4 (oct.-déc.)
	1964, n° 1 (janv.-mars)
	1964, n° 2 (avril-juin)
	1964, n° 3 (juil.-sept.)
	1964, n° 4 (oct.-déc.)
	1965, n° 1 (janv.-mars)
	1965, n° 2 (avril-juin)
	1965, n° 3 (juil.-sept.)
	1965, n° 4 (oct.-déc.)
	1966, n° 1 (janv.-mars)
	1966, n° 2 (avril-juin)
	1966, n° 3 (juil.-sept.)
	1966, n° 4 (oct.-déc.)
	1967, n° 1 (janv.-mars)
	1967, n° 2 (avril-juin)
	1967, n° 3 (juil.-sept)

	1967, n° 4 (oct.-déc.)
	1968, n° 1
	1968, n° 2
	1968, n° 3
	1968, n° 4
	1969, n° 1 (janv.-mars)
	1969, n° 2
	1969, n° 3
	1969, n° 4
	1970, n° 1
	1970, n° 2
	1970, n° 3
	1970, n° 4
	1971, n° 1
	1971, n° 2
	1971, n° 4
	1972, n° 1
	1972, n° 2
	1972, n° 3
	1972, n° 4
	1973, n° 1
	1973, n° 2
	1973, n° 3
	1973, n° 4
	1974, n° 1
	1974, n° 2
	1974, n° 3
	1974, n° 4
	1975, n° 1
	1975, n° 2
	1975, n° 3
	1975, n° 4
	1976, n° 1
	1976, n° 2
	1976, n° 3
	1976, n° 4
	1977, n° 1
	1977, n° 2
	1977, n° 3
	1977, n° 4
	1978, n° 1
	1978, n° 2
	1978, n° 3
	1978, n° 4
	1979, n° 1
	1979, n° 2
	1979, n° 3
	1979, n° 4
	1980, n° 1
	1982, n° spécial

	1983, n° 1
	1983, n° 3-4
	1983, n° 3-4
	1984, n° 1 (1er semestre)
	1984, n° 2
	1985, n° 1
	1985, n° 2
	1986, n° 1
	1986, n° 2
	1987, n° 1
	1987, n° 2
	1988, n° 1
	1988, n° 2
	1989
	1990
	1991
	1992
	1993, n° 1 (1er semestre)
	1993, n° 2 (2eme semestre)
	1994, n° 1 (1er semestre)
	1994, n° 2 (2eme semestre)
	1995, n° 1 (1er semestre)
	1995, n° 2 (2eme semestre)
	1996, n° 1 (1er semestre)
	1997, n° 1 (1er semestre)
	1997, n°2 (2e semestre) + 1998, n°1 (1er semestre)
	1998, n° 4 (4e trimestre)
	1999, n° 2 (2e trimestre)
	1999, n° 3 (3e trimestre)
	1999, n° 4 (4e trimestre)
	2000, n° 1 (1er trimestre)
	2000, n° 2 (2e trimestre)
VOLUME TÉLÉCHARGÉ	2000, n° 3 (3e trimestre)
	2000, n° 4 (4e trimestre)
	2001, n° 1 (1er trimestre)
	2001, n° 2-3 (2e et 3e trimestres)
	2001, n°4 (4e trimestre) et 2002, n°1 (1er trimestre)
	2002, n° 2 (décembre)
	2003 (décembre)

NOTICE DU VOLUME TÉLÉCHARGÉ	
Titre	L'Industrie nationale : comptes rendus et conférences de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale
Volume	2000, n° 3 (3e trimestre)
Adresse	Paris : Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 2000

Collation	1 vol. (26 p.) : ill. ; 30 cm
Nombre de vues	28
Cote	INDNAT (169)
Sujet(s)	Industrie
Thématique(s)	Généralités scientifiques et vulgarisation
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	03/09/2025
Date de génération du PDF	08/09/2025
Recherche plein texte	Non disponible
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?INDNAT.168

Note d'introduction à [l'Industrie nationale \(1947-2003\)](#)

[L'Industrie nationale](#) prend, de 1947 à 2003, la suite du [Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publié de 1802 à 1943 et que l'on trouve également numérisé sur le CNUM. Cette notice est destinée à donner un éclairage sur sa création et son évolution ; pour la présentation générale de la Société d'encouragement, on se reportera à la [notice publiée en 2012 : « Pour en savoir plus »](#)

[Une publication indispensable pour une société savante](#)

La Société, aux lendemains du conflit, fait paraître dans un premier temps, en 1948, des [Comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#), publication trimestrielle de petit format résumant ses activités durant l'année sociale 1947-1948. À partir du premier trimestre 1949, elle lance une publication plus complète sous le titre de [L'Industrie nationale. Mémoires et comptes rendus de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale](#).

Cette publication est différente de l'ancien [Bulletin](#) par son format, sa disposition et sa périodicité, trimestrielle là où ce dernier était publié en cahiers mensuels (sauf dans ses dernières années). Elle est surtout moins diversifiée, se limitant à des textes de conférences et à des rapports plus ou moins développés sur les remises de récompenses de la Société.

[Une publication qui reflète les ambitions comme les aléas de la Société d'encouragement](#)

À partir de sa création et jusqu'au début des années 1980, [L'Industrie nationale](#) ambitionne d'être une revue de référence abordant, dans une sélection des conférences qu'elle organise — entre 8 et 10 publiées annuellement —, des thèmes extrêmement divers, allant de la mécanique à la biologie et aux questions commerciales, en passant par la chimie, les différents domaines de la physique ou l'agriculture, mettant l'accent sur de grandes avancées ou de grandes réalisations. Elle bénéficie d'ailleurs entre 1954 et 1966 d'une subvention du CNRS qui témoigne de son importance.

À partir du début des années 1980, pour diverses raisons associées, problèmes financiers, perte de son rayonnement, fin des conférences, remise en question du modèle industriel sur lequel se fondait l'activité de la Société, [L'Industrie nationale](#) devient un organe de communication interne, rendant compte des réunions, publiant les rapports sur les récompenses ainsi que quelques articles à caractère rétrospectif ou historique.

La publication disparaît logiquement en 2003 pour être remplacée par un site Internet de même nom, complété par la suite par une lettre d'information.

Commission d'histoire de la Société d'Encouragement,

Juillet 2025.

Bibliographie

Daniel Blouin, Gérard Emptoz, [« 220 ans de la Société d'encouragement »](#), Histoire et Innovation, le carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement, en ligne le 25 octobre 2023.

Gérard EMPTOZ, [« Les parcours des présidents de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale des années 1920 à nos jours. Deuxième partie : de la Libération à nos jours »](#), Histoire et Innovation, carnet de recherche de la commission d'histoire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, en ligne le 26 octobre 2024.

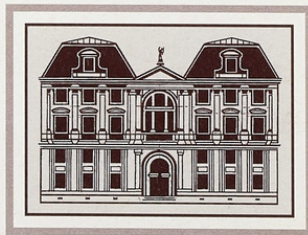
S. E. I. N.
Bibliothèque

L'INDUSTRIE NATIONALE

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE



Troisième trimestre 2000

PUBLICATION SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR ROGER BEL
VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

S O M M A I R E

- Éditorial du Président Mousson..... p. **3**
- La Création d'Entreprise p. **4**
par Olivier du Gué, Sociétaire
- La Société d'Agriculture, du Commerce
et des Arts de Bretagne
par Julien Riallin..... p. **12**
- Chaptal en Touraine
par Jacques et Anne-Marie Crosnier..... p. **14**
- Un Ingénieur-Inventeur
Portrait de Bernard Maitenaz, Inventeur des Varilux..... p. **18**

Les textes paraissant dans *L'Industrie Nationale* n'engagent pas la responsabilité de la société quant aux opinions exprimées par les auteurs.

É D I T O R I A L

LES SUPRÉMATIES du futur se décident dans les choix actuels des nouveaux concepts à mettre en œuvre.

Internet, en ouvrant sa boîte de Pandore, a rempli l'espace mondial de concepts issus de toutes les cultures. Relativement limpides là où ils sont nés, ailleurs, il n'est pas nécessairement aisé d'en décrypter le sens et les contours originaux et profonds. Le mot signifiant peut, de plus, avoir plusieurs significés.

Les contenus que les étrangers mettent dans un concept, lorsqu'ils le désignent par un mot d'ascendance grecque ou latine, via le français ont parfois beaucoup de mal à être traduits ou interprétés par nos compatriotes, égarés par des « faux-amis », générateurs d'interférences comme *technology*, *research & development*, *engineering*, *intelligence economic*... les conséquences en sont variées et rarement favorables.

Certains puristes, en refusant « technologie », dénoncée, déjà avant guerre, comme un emprunt à l'anglais « *technology* », alors que c'est l'inverse, ont brouillé un substantif en usage en France depuis le XVIII^e siècle. Ils en ont sapé le concept, qui est l'un des fondamentaux de l'industrie. Depuis peu, outre-Atlantique, les valeurs boursières industrielles, pétries de technologie sont opposées, à des valeurs dite « technologiques », dont certaines en sont bien dépourvues. Ce glissement de sens contamine la planète.

Les « recherches et développements » R & D employaient en France 182.000 personnes en 1997. Ce chiffre paraît faible, si l'on y inclut dans cette rubrique tout ce qui est en amont de lancement de production et de commercialisation, notamment l'organisation des processus de fabrication et des

assemblages, la préparation de la commercialité des produits, dont les constructions immobilières et nautiques. La fonction développement serait-elle, comme cela se dit à l'étranger, la parente pauvre et la principale faiblesse de notre appareil industriel ? A moins que nos statisticiens, comme beaucoup, restreignent plus qu'ailleurs, le domaine qu'ils placent sous ce concept internationalisé.

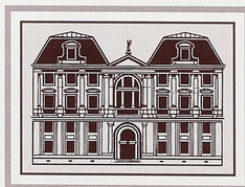
Engineering, dérivé du français *engin*, est en usage en terre anglo-saxonne depuis 1720. Le concept signifié s'est imposé en France, où il n'existait pas, avec l'introduction du mot anglais vers 1950. Le pouvoir politique a réagi à la québécoise, en imposant à sa place, le néologisme ingénierie, par le canal des administrations publiques. L'emploi d'*engineering* a disparu, mais il n'est pas certain qu'ingénierie recouvre, dans son usage actuel, le même concept et la même dynamique.

De même, la « veille économique » (scientifique ou technologique) ne recouvre pas le même concept qu'« *intelligence economic* »... et n'engendre pas nécessairement les mêmes types d'actions et les mêmes résultats. A ce propos, le terme « *intelligence* » en français et en anglo-saxon n'a pas le même contenu mais alors par quel substantif désigne-t-on en France le concept qu'y mettent les anglais ?

Il est des espaces, où il vaut mieux se résoudre à approfondir sérieusement, les concepts et les stratégies des meilleurs, pour les intégrer et les dépasser, plutôt que de perdre de l'énergie à se singulariser sémantiquement.

BERNARD MOUSSON

Président



LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Olivier DU GUÉ

SOCIÉTAIRE

En 1750, Jacques Vincent de Gournay, dans une France entravée par les privilèges d'exclusivité qui interdisaient, aux sujets, qui le désiraient, de créer leur entreprise, lança son appel au pouvoir royal « *Laissez faire, laissez entreprendre, laissez fabriquer, abolissez tous ces privilèges donnant un monopole, faisons de la France un marché unique* ». Le 11 avril dernier lorsque se sont tenus les États Généraux de la création d'entreprise, j'ai songé à cet intendant au commerce oublié et il a semblé intéressant de faire ici un compte rendu, afin de mesurer le chemin parcouru, en 250 ans, à travers les points de vue exprimés. Trois idées force s'y sont faites jour :

IL FAUT ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISES

Même si les chiffres français restent inférieurs à ceux de certains de nos partenaires européens comme l'Italie ou le Royaume-Uni, la création d'entreprise en France progresse de +2,1 % pour les créations « pures » en 1999 par rapport à 1998. Cette embellie s'inscrit dans un environnement plus favorable à l'esprit d'entreprise. Des jeunes se déclarent désireux de tenter leur chance, les hommes politiques s'intéressent à nouveau à la micro-économie (se rendant compte qu'il n'y a pas que les grandes entreprises qui sont créatrices d'emplois). Les chefs d'entreprises eux-mêmes considèrent de plus en plus positivement l'initiative de certains de leurs salariés à créer leur propre structure. Certains n'hésitent pas à accompagner leurs salariés dans cette demande en leur accordant des congés de création ou en les autorisant à utiliser leur laboratoire pour des développements technologiques particuliers...

Bien des efforts restent cependant à faire pour ranimer l'esprit d'entreprise.

1. Les premières démarches entreprises par le monde éducatif en matière de sensibilisation et de formation des élèves et des étudiants, comme dans l'accompagnement du corps professoral à une sensibilisation accrue au monde de l'entreprise sont importantes, mais il y a encore des efforts à faire pour décloisonner ce qui reste deux mondes différents.
2. Certains élus locaux devraient mieux se sensibiliser à la création d'entreprise lorsque l'on connaît le rôle utile sinon fondamental joué par les incubateurs d'entreprise, les centres de transfert de technologie et les pépinières.

3. Les organismes sociaux pourraient se montrer plus imaginatifs qu'il s'agisse d'assurer un filet de sécurité en terme d'assurance chômage comme de sécurité sociale ou de se montrer plus compréhensifs lors des premières années de la vie d'une nouvelle entreprise.

Il convient enfin de relativiser le poids des NTIC dans la création d'entreprise (seulement 0,5% en 1999), sans négliger toutefois l'importance potentielle de certaines.

IL FAUT ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS

Si la nécessité n'est pas franchement affirmée de mettre les créateurs d'entreprise complètement en tutelle, leurs capacités sont mise en doute par cette volonté de les accompagner solidement.

Une brève présentation du rapport Besson « Pour un plan d'urgence d'aide à la création de très petites entreprises » par son auteur a esquissé un dispositif général d'accompagnement, jugé peu performant en France. Ces interlocuteurs naturels, les banques et le réseau consulaire, sont aussi les plus critiqués. Ces derniers n'ont pas été épargnés, non plus, par la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Martine Aubry, qui résumant sa position déclarait « *Heureusement qu'il y a (les autres) réseaux* ».

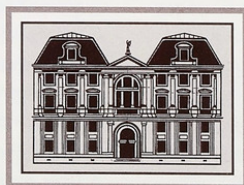
Un reproche plus général a été adressé à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création : leur absence de coordination et de complémentarité qui ne favorise pas leur visibilité. Si la mise en place d'un lieu unique d'accueil pour les créateurs (problématique actuelle du « guichet unique » ou « one-stop shop ») semble difficile, un réseau plus cohérent pourrait, selon le Président Noury, s'appuyer sur « *Entreprendre en France* ».

COMMENT FINANCER LA CRÉATION

Répondant aux critiques exprimées sur l'attitude du milieu bancaire en matière de création d'entreprise, le Président du Groupe Banques Populaires, M. Philippe Dupont, a rappelé que l'une des missions du secteur bancaire était aussi de garantir l'épargne confiée, cette mission est moralement incompatible avec des prises de risques inconsidérées. Il a souligné les interconnexions qui existent entre les Banques Populaires et le monde de l'entreprise. Les banques sont l'interlocuteur incontournable, puisque au-delà du mirage de l'existence de deux économies parallèles, l'une

financée par les banques, l'autre financée par les associations, le seul véritable bailleur final de fonds reste le système bancaire. Les associations, jusqu'à ce jour n'ayant d'autre vocation que de favoriser une mise en contact, dans un climat de plus grande confiance, sans véritable garantie.

L'importance des prêts d'honneurs et des systèmes de garantie ne doit pas être oubliée à l'heure d'une certaine mystification du capital-risque, et il apparaît fondamental d'amener les sources de financement au plus près du terrain pour favoriser un investissement de proximité.



LES INTERVENTIONS

OUVERTURE DES TRAVAUX PAR M. LAURENT FABIUS

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Le Ministre a salué le rôle des réseaux consulaires dans l'accompagnement des entreprises et a témoigné de son attention pour les petites entreprises en rappelant que « les petits projets font les grands succès » et en annonçant un soutien accru aux petits projets sous la forme de prêt au créateur d'entreprise (CE) qui constitueraient des quasi fonds propres. Il a également annoncé la venue de Maria Nowak, présidente de l'ADIE, à Bercy pour travailler directement auprès de Laurent Fabius. (Maria Nowak pour ses initiatives et son travail de fond a été distinguée d'un Montgolfier, par la Société d'encouragement).

PREMIÈRE TABLE RONDE ANIMÉE PAR ÉLISABETH MARTICHOUX

« ENCOURAGER LA CRÉATION »

Maxime Bono, Député de Charente Maritime et Maire de La Rochelle, Elie Cohen, Président de la Commission Esprit d'entreprise du CNCE, Laurent Degroote, Président du Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise, Denis Gautier-Sauvagnac, président de l'UNEDIC, Michel Hervé, Président de l'APCE, Pierre-Yves Lagarde, Gérant de Influx, Martine Mauléon, Directrice Générale de la chaîne TV Demain, Maria Nowak, Présidente de l'ADIE, Salim Saadi, Directeur commercial de Teambat

Michel Hervé a commencé par dresser un état des lieux de la création d'entreprise en France :

- 169 674 créations « pures » en 1999 contre 300 000 en Italie ;
- grande diversité des entreprises créées tant au niveau de leur taille (plus de 136 000 créations avec un seul emploi, 31 000 entre 2 et 10 emplois, 1 700 créations employant plus de 10 personnes), que de l'importance du capital mobilisé (40 % des créations nécessitant moins de 50 KF, 32 % nécessitant de 50 à 100 KF et 28 % plus de 100 KF).

Faible part des NTIC dans la création d'entreprise, puisque seulement 0,59 % des créations ont lieu dans ce secteur d'activité, qui se caractérise par la jeunesse des créateurs (44 % ont moins de 30 ans) et leur niveau d'études (40 % sont titulaires d'un Bac + 5).

Bilan après 5 ans : taux de pérennité de 50 % - seulement 20 % d'échec économique - 250 000 emplois pérennes.

- D'une part, les hommes politiques marquent leur intérêt pour la création d'entreprises après avoir affiché un certain désintérêt pour la micro-économie et pensé que seules les grandes entreprises pouvaient être créatrices d'emplois.
- D'autre part, l'hostilité des chefs d'entreprises devant l'initiative de certains de leurs salariés de créer leur propre structure (vue comme de la concurrence déloyale) s'atténue peu à peu.

Elie Cohen a présenté la démarche entreprise par l'Éducation Nationale en matière de promotion de l'esprit d'entreprise. Cette action se décline en trois temps :

- sensibilisation dès l'école primaire et le collège, par le biais de visites d'entreprises ou de stages d'une semaine en entreprise, pour conditionner en amont les attitudes ;
- formation à partir du Lycée par le biais de modules « entreprise » dans les cours de Sciences économiques et sociales par exemple ;
- accompagnement des professeurs pour les sensibiliser au monde de l'entreprise, par des séminaires

de formation continue ou des modules de spécialisation lors de la formation initiale.

Maria Nowak a tenu à préciser que l'école ne constituait pas forcément l'entrée obligatoire pour développer l'esprit d'entreprise et que le savoir-faire s'acquière d'abord sur le terrain et dans la « galère ». Elle s'est insurgée, avec raison, contre une certaine obsession des diplômes comme seule validation des qualifications en déclarant qu'il « *fallait arrêter de réclamer trois ans d'expériences professionnelles pour laver des voitures* » et que cette attitude ne faisait que renforcer le travail au noir.

Laurent Degroote a rappelé la nécessité de décloisonnement entre le monde éducatif et le monde de l'entreprise, en insistant sur la responsabilité des chefs d'entreprises. Ceux qui acceptent d'accueillir des stagiaires et s'engagent ainsi à garantir un tutorat d'accompagnement adapté. Il a souligné la révolution qui était en train de gagner le management : on demande de plus en plus à un collaborateur au sein d'une entreprise de faire preuve d'autonomie, d'innovation, et d'adaptation ; en fait, on lui demande de devenir un co-entrepreneur, de faire preuve d'esprit d'entreprise.

Martine Mauléon a critiqué l'attitude générale des médias qui avaient tendance à se focaliser sur la création des start-up. Elle a aussi insisté sur l'importance de la mobilité. Le créateur doit être prêt à se déplacer pour développer son projet là où il a le plus de chance de connaître le succès. Mais il doit également trouver sur place les compétences nécessaires, ce qui nécessite selon elle une formation des élus locaux pour les sensibiliser davantage à la création d'entreprises.

Un élu se forme sur le terrain lui a rétorqué Maxime Bono. Les Collectivités locales sont au centre du système dans la mesure où la création d'entreprise renforce le territoire et assure sa croissance. Il a aussi souligné le rôle des incubateurs d'entreprises, des centres de transfert de technologie, et des pépinières.

Pierre-Yves Lagarde a présenté les dix années d'activité salariée qui ont précédé sa décision de monter son entreprise comme une période et un territoire, d'incubation, qui lui ont permis de développer une expertise, de construire un business plan et de mûrir son projet. Sa situation de salarié ne lui a cependant pas permis de se familiariser avec les formalités administratives et sociales qui pèsent sur son activité. Il dénonce l'agressivité de certains organismes sociaux locaux qui, avant même que le premier franc de chiffre d'affaires, ne soit tombé dans l'escarcelle, assaille le créateur.

Denis Gautier-Sauvagnac a présenté les négociations en cours entre les partenaires sociaux pour assurer au créateur qui lance son projet un filet de sécurité, en terme d'assurance chômage comme de sécurité sociale. En effet, il existe actuellement peu de dispositions pour favoriser l'esprit d'entreprise :

- le salarié qui démissionne pour créer sa propre entreprise n'a droit à aucune indemnité chômage ;
- le chômeur, qui tente sa chance, peut exercer une activité partielle en continuant à percevoir, un temps, ses indemnités mais selon des règles complexes.

Maria Nowak, rappelant au passage que près de 50 % des créateurs sont d'anciens RMIstes ou chômeurs, se réjouit du maintien pendant les six premiers mois des minima sociaux, mais estime également que beaucoup de travail reste à faire en matière d'allègement des charges sociales pour le créateur modeste (à l'image de ce qui existe pour les bas salaires).

Ce serait selon Michel Hervé un problème de culture de l'Administration française, dont les fonctionnaires devraient davantage se rendre compte du contexte de fragilité dans lequel se situe l'action qu'ils ont à effectuer.

En conclusion de cette table ronde, chacun a fait part de son commentaire.

Martine Mauléon a exprimé son scepticisme sur l'avenir des start-up qui gagnent des millions en trois jours. Elle a aussi tenu à rendre hommage aux associations et au réseau consulaire qui « *font un travail formidable* » et a exhorté les différents acteurs à se mettre autour de la même table.

Laurent Degroote a souligné l'importance de ne pas être seul dans cette expérience et de se faire accompagner par des professionnels, trouvant écho auprès de Michel Hervé qui a dénoncé le risque pour le chef d'entreprise de s'enfermer dans une certaine autarcie.

Maria Nowak a appelé à une démocratisation de l'esprit d'entreprise et à un accès au capital pour tous, alors que Pierre-Yves Lagarde a réclamé « *de l'air pour travailler* ».

« ACCOMPAGNER LES CRÉATEURS »

Martine Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Éric Besson, Député de la Drôme et maire de Donzère, François-Xavier Bordeaux, Président de la Caisse de développement local de Bordeaux, Nadine Gagnier, Président directeur général de Man'Agir Consultants, Alain Griset, Président de l'APCM, Jean-Jacques Jegou, Député du Val-de-Marne et maire du Plessis-Trévisé, Patrick Jourdas, Président directeur général de Via Nova, André Mulliez, Président du réseau Entreprendre, Jean-Paul Noury, Président de l'ACFCI et de l'Association « Entreprendre en France », Jean-Paul Solaro, Président du réseau des Boutiques de Gestion.

Éric Besson, auteur du rapport d'information « Pour un plan d'urgence d'aide à la création de très petites entreprises » a commencé par dresser un état des lieux de l'accueil et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises. Le dispositif général serait peu performant en France puisque seul 10 % des porteurs de projets passeraient par les réseaux d'accompagnement, ce qui est problématique lorsque l'on connaît le lien évident entre la pérennité de l'entreprise et l'existence ou non d'un accompagnement. Il a souligné un certain paradoxe : les premiers interlocuteurs, c'est-à-dire les banques et les chambres de commerce, sont aussi les plus critiqués :

- une faible visibilité des structures d'accueil du créateur, une qualité d'accueil très inégale ;
- des lacunes dans la gestion des ressources humaines dans la mesure où beaucoup de conseillers en création d'entreprises n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise.

La création d'entreprise serait, selon lui, le parent pauvre de l'activité des chambres. Il a enfin regretté l'absence de coordination et de complémentarité entre les différents réseaux, même s'il soulignait les efforts entrepris en ce sens dans le financement de la création par l'ADIE, Entreprendre et France Initiative Réseau.

Patrick Jourdas n'était pas tendre non plus envers les chambres. Lorsque qu'il a présenté son projet à la CCI de Brest on lui aurait répondu « *Monsieur, vous êtes un doux rêveur, retournez d'où vous venez* ».

Jean-Paul Noury, après avoir rappelé l'importance du réseau Entreprendre en France (150 000 personnes accueillies et 28 000 accompagnées dans leur création)

ainsi que ses deux préoccupations principales (proximité et capacité à répondre à la diversité des projets – de l'artisanat aux NTIC) a reconnu le manque de visibilité des réseaux tout en soulignant qu'une meilleure communication constituait l'un des points forts de la démarche qualité en cours. Il est important de « *faire savoir ce que nous savons faire* » a-t-il déclaré.

Alain Griset s'est totalement désolidarisé du Réseau Entreprendre en France en n'y faisant aucune référence.

André Mulliez a lancé un appel pour un soutien public à l'accompagnement des créateurs. La création d'entreprise est une affaire de l'État et il est normal qu'un effort public vienne compléter l'engagement financier personnel des membres des réseaux d'accompagnement.

Pour Martine Aubry, le rôle de l'État est d'assurer des conditions favorables au développement des entreprises. Elle a déploré que ceux à qui l'on pense naturellement en terme d'accompagnement (notamment les CCI et les banques, dont elle a dénoncé l'attitude scandaleuse en matière de création d'entreprise) ne sont pas au rendez-vous. Saluant les efforts des Chambres de Métiers en matière de transmission, elle a constaté que les Chambres de commerce s'occupaient plus du développement des entreprises que de leur création. En résumé, « *Heureusement qu'il y a les réseaux* » (ADIE, FIR, Boutique de gestion, Réseau Entreprendre). Elle reste cependant à l'écoute des réseaux consulaires puisqu'elle s'est déclarée prête à les « *accompagner lorsqu'ils veulent bien s'occuper de ces domaines* ».

Précisant le rôle de l'ANPE dans ce domaine, elle a rappelé l'existence d'un conseil en amont des réseaux d'accompagnement (kit d'informations et de communication).

Devant la frilosité des banques, elle a évoqué l'espoir qui pouvait résider dans le développement de l'épargne salariale, par le biais de placements bénéficiant d'avantages fiscaux (type SICAV) qui contribueraient au développement local et serviraient de coup de pouce à la création d'entreprise. Elle a interpellé les partenaires sociaux, gestionnaires des caisses, pour une simplification et un allongement des formalités administratives.

Jean-Paul Solaro a annoncé la mise en place d'un produit d'accompagnement en ligne.

En réponse à Éric Besson qui appelait de ses vœux la création d'un lieu unique d'accueil pour les créateurs, ce qui augmenterait de manière significative l'accessibilité et la visibilité des réseaux existants. Jean-Paul Noury a souligné qu'un réseau unique pourrait s'ap-

puyer sur « Entreprendre en France », avant de regretter la frilosité française en terme de soutien au développement de la création d'entreprise par les femmes (en comparaison notamment avec certains instruments développés par l'administration fédérale américaine).

TROISIÈME TABLE RONDE ANIMÉE PAR NICOLAS ARPAGIAN

« FINANCER LA CRÉATION »

Marylise Lebranchu, Secrétaire d'Etat aux Petites et aux Moyennes entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et à la Consommation, Philippe Dupont, Président du Groupe Banques Populaires, Daniel Lebègue, Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Andrée Levy Lang, investisseur, Ludovic Marcadé, porteur de projet de « Point Com », Michel Mercier, Président du Conseil Général du Rhône, Gérard Mestrallet, Président du Directoire de Suez Lyonnaise des Eaux Ariane Obolensky, Présidente du Directoire de la Banque du Développement des PME (BDPME), Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Jean-François Stopar, Président du Directoire de Style de France, Jean-Pierre Worms, Président de « France Initiative Réseau ».

Cette ultime table ronde s'est ouverte sur une intervention en duplex de Strasbourg du commissaire européen Erkki Liikanen qui a rappelé l'importance et l'insuffisance actuelle des fonds disponibles pour l'amorçage des entreprises. Il a également souligné l'avance française en matière d'investissements de proximité.

Philippe Dupont, prenant acte de la mise au pilori des banques, a rappelé la mission du système bancaire qui consiste aussi à garantir l'épargne. Il a insisté sur la contribution indirecte à la création d'entreprise que pouvaient constituer les prêts personnels et a évoqué

la satisfaction de ces clients professionnels puisque sur 53 500, 60 % sont entrés au moment de la création de leur entreprise et y sont restés. Il a souligné les liens existants entre sa banque et le monde de l'entreprise (les présidents du Conseil d'Administration sont des chefs d'entreprise) avant de conclure que c'est avec la proximité que l'on saura répondre aux difficultés de la création d'entreprise.

Daniel Lebègue a dénoncé la mythologie du capital-risque, qui ne concerne que quelques milliers de candidats, et souligné l'importance des prêts d'honneur, comme substituts aux fonds propres, et des systèmes de garantie.

Jean-Pierre Worms a rappelé qu'il n'existait pas deux économies parallèles, l'une financée par les banques, l'autre financée par les associations, mais que le seul bailleur de fonds final était le système bancaire, les associations n'ayant d'autre vocation que celle d'une mise en contact, sans risque.

Gérard Mestrallet a évoqué les différentes manières pour une entreprise de soutenir l'action de son salarié qui se lance dans la création d'entreprise :

- congés pour la création ;
- mise à disposition des outils de recherche pour des créations technologiques ;
- figurer parmi les premiers clients de la nouvelle entité.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA JOURNÉE PAR MARYLISE LEBRANCHU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX PETITES ET AUX MOYENNES ENTREPRISES,
AU COMMERCE, À L'ARTISANAT ET À LA CONSOMMATION

Marylise Lebranchu a salué la fin d'une époque, celle de « la culture du trombinoscope », où les jeunes diplômés étaient surtout attirés par les grandes entreprises et la fonction publique. Ils sont aujourd'hui beaucoup plus ouverts à l'esprit d'entreprise.

Elle a regretté une certaine conception européenne de l'échec, qui considère que quelqu'un, qui ne réussit pas, a commis une faute et qui n'offre que très rarement une seconde chance, refusant de considérer un échec comme une expérience supplémentaire.

Elle a tempéré les critiques de la journée à l'encontre des Chambres de commerce et des banques, en déclarant notamment « *qu'être les premiers sur le terrain, c'est aussi essuyer les critiques* ».

Elle est revenue sur la difficulté à coordonner les réseaux en rappelant la proposition de Jean-Paul Noury de fédération des réseaux d'accompagnements autour d'Entreprendre en France.

Enfin, elle a souligné l'importance fondamentale de la première rencontre pour le porteur de projet, en annonçant la démarche du gouvernement vers l'attribution de labels de qualité pour les réseaux d'accompagnements.

Le Premier Ministre, Lionel Jospin a marqué son intérêt pour ses travaux en venant clore les États Généraux de la création d'entreprise. Dans son discours il a rappelé la position du gouvernement et de l'administration française sur la création d'entreprises nouvelles.

« *Encourager l'esprit d'entreprise, a dit le Premier Ministre, est une des priorités du Gouvernement. Nous l'avons fait en encourageant l'innovation. La loi sur l'innovation et la recherche, les mesures en faveur du capital risque – incubateurs d'entreprises, fonds d'amorçage et fonds public de capital risque, la création d'un régime juridique et fiscal adapté aux entreprises de croissance avec les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises...* ».

Après avoir comparé le quartier du Sentier à la « Silicon Valley », il a ajouté, « *Nous voulons amplifier ces premiers résultats. Créer une entreprise doit devenir moins compliqué, moins coûteux, moins incertain. La société doit offrir plus de sécurité à ceux qui s'engagent et prennent des risques :*

« Entreprendre doit devenir moins coûteux. Créer une entreprise engendre des frais immédiats et nombreux, souvent mal compris. La loi de finances pour 2000 a supprimé les droits fixes d'enregistrement du statut des sociétés. Le Gouvernement a décidé achever l'action ainsi. L'État ne percevra bientôt plus un seul franc sur la création d'entreprise. »

« La société doit offrir plus de sécurité à ceux qui s'engagent et prennent des risques : Un chômeur créateur d'entreprise peut déjà, sous certaines conditions, conserver en cas d'échec ses indemnités de chômage. »

« Le Gouvernement entend aider tous les créateurs et financer leurs entreprises, un dispositif expérimental, baptisé EDEN -Encouragement au développement d'Entreprises Nouvelles a été doté de 400 millions de Francs. Quelques difficultés administratives ont retardé sa mise en œuvre, reconnaît le Premier Ministre qui ajoute « nous rechercherons avec vous les moyens d'assurer l'efficacité de ce dispositif prometteur et d'en simplifier le fonctionnement. Il sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2002. »

« Il faut relancer l'investissement dans les petites entreprises, un plan pour le financement de la création d'entreprises de proximité. »

« Nous continuerons de soutenir l'innovation. Pour aider les nouveaux projets à émerger, les fonds d'amorçage et les incubateurs d'entreprises verront leur dotation complétée de cent millions de Francs en 2000. Afin que les entreprises innovantes puissent se développer, un second fonds public de capital risque doté de un milliard de francs sera constitué par apport de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Européenne d'Investissement. Il prendra des participations dans des secteurs innovants qui ne bénéficient pas de financements suffisants, comme les biotechnologies. »

« Il faut plus largement mobiliser l'épargne pour la création d'entreprise. Le capital-risque s'est développé. Le crédit bancaire a repris, Les « business angels » se multiplient. Ils conseillent, soutiennent les projets, font partager aux créateurs d'entreprises leurs réseaux et leurs clients. Il faut aujourd'hui les encourager. Le report d'imposition des plus-values réinvesties dans les PME nouvelles est un dispositif

d'incitation puissant, qui a fait ses preuves dans d'autres pays. Mais il n'est actuellement permis de procéder qu'une seule fois à ce report. Grâce à une mesure qui sera proposée dans le collectif budgétaire, il sera désormais possible de répéter l'opération autant de fois que le capital sera réinvesti. »

Le Premier Ministre conclura en ces termes : « Afin d'assurer les changements nécessaires, nous devons mettre pleinement à profit la nouvelle donne de la croissance et associer chacun aux chances d'une modernité collectivement maîtrisée. Il nous faudra pour cela aller de la « nouvelle économie » à l'économie solidaire, allier l'invention technologique à l'innovation sociale et faire vivre l'esprit d'entreprise avec de nouvelles solidarités. »

Comment aurait réagit Vincent de Gournay aux propos souvent peu amènes échangés lors de ces travaux et aussi devant ce qui n'a pas été dit, lui qui fondait toute son action sur la liberté d'entreprendre, la liberté de fabriquer, la liberté d'échanger et le refus des privilèges. Il se réjouirait que cette liberté, qui fut son combat soit devenue actuellement un fait.

Il serait cependant sûrement étonné que dans un pays, où s'entretient aujourd'hui comme hier, une hostilité permanente vis-à-vis des employeurs par les plus larges échos donnés à ceux qui vilipendent au quotidien les entrepreneurs mais simultanément, c'est une innovation, qu'il soit paradoxalement fait du forcing, avec octroi de privilèges, pour décider certains, qui n'y avaient peut-être jamais songé, à créer une entreprise.

Étonné aussi du manque de réalisme, personne n'a évoqué les capacités nécessaires pour entreprendre et

encore moins des capacités indispensables pour faire vivre une entreprise dans la durée.

Étonné que l'on fasse miroiter que n'importe qui, même sans capacité, mais avec l'aide de couveuses ou d'incubateurs, de pépinières en serres chaudes, de tuteurs et de financiers naïfs, puisse devenir un entrepreneur viable, relève du surréalisme.

Étonné encore que personne n'ait évoqué l'absolue nécessité de la vitalité commerciale du projet pour lequel une création d'entreprise est encouragée, c'est-à-dire une utilité désirée par une clientèle solvable

Sans doute, les formalités initiales sont-elles irritantes, par les heures qu'elles font perdre, mais elles ne sont nullement infranchissables et ceux qui ne peuvent pas les passer seuls feraient mieux de renoncer, car ce qui les attend est infiniment plus difficile. Elles sont une sonnette d'alarme et constituent un premier test de capacité. Les représentants des administrations publiques ou sociales, il est vrai, ne sont pas toujours amènes, surtout au départ mais ils contraignent à éviter le laxisme et à se forger une discipline qui sera nécessairement payante à terme. De plus les rapports avec les concurrents, les fournisseurs et certains clients ne sont pas nécessairement idylliques, ils peuvent être parfois vigoureusement rugueux. Le coocoining ne prépare pas bien aux affrontements.

Ce ne signifie pas qu'il ne soit pas bon de continuer à appeler à la simplification des formalités et à l'allègement des paperasses et il est vrai qu'il n'est pas forcément inutile de rappeler sans cesse que des rapports humains fondés sur l'aménité sont plus agréables.



SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS DE BRETAGNE

JULIEN RIALLIN

Cette Société d'encouragement a la particularité d'avoir été la première à se créer en France. Elle a rendu de très importants services à l'économie bretonne. A l'époque, la Bretagne était qualifiée de « province réputée étrangère ». Les autres pays d'État et les Généralités qui souhaitèrent se doter d'une semblable Société, en furent empêchées.

Circonstances de la création de cette Société

L'intendant au commerce, Jacques Vincent de Gournay, avait entrepris de sa propre initiative dès 1753, des tournées en dehors des circonscriptions territoriales de sa compétence, le contrôleur général Moreau des Séchelles en ayant compris leur intérêt majeur les a officialisés en 1755 « pour y prendre connaissance de tout ce qui pouvait être relatif à l'objet du commerce ». C'est ainsi, que se trouvant à Rennes Jacques Vincent s'entretint avec les députés des États de Bretagne, sur les mesures susceptibles de sortir l'économie de cette province, avec ses 2 300 000 habitants, de son marasme : les deux tiers des terres étaient en landes ou incultes, l'industrie rare, l'élevage insuffisant, la pêche ruinée par la piraterie et le commerce maritime entravé par les guerres épisodiques et par les privilèges accordés à certains ports français et certaines Compagnies. Il recommanda aux États de Bretagne de se doter d'une commission du commerce permanente, ce qu'ils décidèrent immédiatement. A peine constitué, il invita, appuyé par Mahé de la Bourdonnais, ses 18 membres à créer une « Société pour l'agriculture, le commerce et les arts utiles », à l'exemple de celle de Dublin, fondée en 1731, qui avait fait des merveilles en Irlande.

L'idée lui en avait été proposée par un négociant, Montaudouin de la Touche, fils d'un armateur nantais, qui lui avait remis un mémoire où le concept de Société y était décrit. Le projet de Société fut rédigé par de Pontual, Prémion député du Tiers, et l'abbé de Villeneuve, qui donna lecture du mémoire présenté devant les États de Bretagne le 11 décembre 1756. Ses statuts, auxquels Vincent de Gournay a contribué, furent arrêtés en février 1757 et approuvés par l'autorité royale le 20 mars 1758.

Les membres à sa fondation

La Société fut organisée en neuf sections, une par évêché, (Dol, Léon, Nantes, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Tréguier), coordonnées par un secrétariat particulièrement efficace, ayant pour secrétaire perpétuel un économiste du nom d'Abeille. Les membres agréés,

par les États, à sa séance du 2 Février 1757, furent :

BUREAU DE RENNES - de Nevet, du Sel, Des Nétumières, aîné, Rallier des Ormeaux, de Montigny, maire de Fougère, Abeille secrétaire perpétuel,

BUREAU DE NANTES - l'Abbé de Ramaceul, de la Billiais le Loup, Montaudouin, Senicour-Grou, de Premion, de Pontneuf,

BUREAU DE VANNES - l'Abbé de Pontual, De Kermadeuc, De la Chapelle, De Berthou, De Bodan, Perron,

BUREAU DE QUIMPER - le Recteur Royou, de Penfeunteu de Kervereguin, de Silguy, de Kerlivio, Poulgoasec, Chardon,

BUREAU DE SAINT-MALO - l'Abbé Thé du Chatellier, de Pontual, fils, de Coetpeur, de Bruc, Vincent de la Guimerais, Bécard,

BUREAU DE DOL - MM. de Montlouet, de Grénédan, de la Cornillière, Beaudouin, de la Turrie des Rieux, du Rouvre

BUREAU DE SAINT-BRIEUC - MM. le Chanoine Rabec, de Tramin, Digautrais des Landes, Boitidoux, Armez du Pourpry, de la Salle le Mée

BUREAU DE TRÉGUIER - MM. les Abbés du Léopard et de la Touche, de Kergariou, Marzin, maire de Morlaix, de Villeuve Cillard, de Portville,

BUREAU DE LÉON : MM. l'Abbé de Courson, le Recteur Podeur, de Kersaou de Coetsanscour, Maurier, père, d'Aumesnil, de Kermabon-Marzin.

La Société fut renforcée, le 15 Février 1757 par d'autres personnalités, l'Évêque de Rennes, le Duc de Rohan, MM. de Silguy, d'Amilly, premier Président du Parlement, Le Bret intendant, les Présidents de Montboucher et de Montluc et l'intraitable Louis de La Chalottais, procureur général du Parlement, tous acquis aux idées de Vincent de Gournay.

Les méthodes et activités de la Société

La Société, dont « l'âme était la liberté », devait faire un état précis de l'agriculture, du commerce et des arts utiles, rechercher les causes de leurs faiblesses et de leurs progrès potentiels, les obstacles et les moyens de les lever. Dans l'objectif de répandre les connaissances utiles, les membres devaient conseiller et encourager, ceux qui les consulteraient. L'ensemble des membres constituant un corps d'observations, chacun de ceux-ci devait remettre un mémoire sur un sujet à sa conve-

nance et correspondre entre eux. Le bureau central, qui centralisait toutes les observations et propositions, se réunissait chaque semaine. De leur côté les bureaux de section devaient se réunir deux fois par mois.

Tout en se refusant systématiquement d'accorder le moindre privilège, elle se partagea, avec les États de Bretagne, la mise en œuvre des recommandations de Vincent de Gournay, en récompensant les industriels innovants tels les filatures et les tissages notamment dans l'imitation des toiles de Hollande, la papeterie, l'extraction de la tourbe. Elle poussera à la création d'huileries, de manufactures de fusils. Elle encouragea par des subsides le développement des prairies à fourrage et de trèfle, l'élevage des bovins et du mouton à laine, mais aussi les cultures du chanvre du lin pour occuper la main-d'œuvre agricole. Pour la démonstration, des prairies expérimentales de trèfle seront mises en œuvre comme le demandait Pontual. Elle recommanda la plantation de noyers pour l'huile et de mûriers pour l'élevage de vers à soie. Du matériel agricole perfectionné fut importé et expérimenté. Les États prirent en charge les inspecteurs des manufactures jusqu'alors payés par les fabricants. Ils déposèrent d'insistantes requêtes pour obtenir la levée des interdictions d'exportation du sucre raffiné et des privilèges de certains ports pour favoriser la concurrence. Trois écoles de dessin seront créées à Nantes, Rennes et Saint-Malo.

L'héritage

Le retentissement des actions et les résultats positifs de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Bretagne a été grand dans les pays de Généralités comme dans les pays d'États. Lorsque le contrôleur général Bertin en 1760, pensant profiter de la dynamique, donna l'ordre aux intendants de créer dans chaque province des Sociétés d'agriculture, il rencontra de fortes réticences. Plusieurs provinces souhaitaient se doter d'une Société de même type que celle de la Bretagne, avec compétence étendue à l'industrie et au commerce, ce qui leur fut interdit ! Le gouvernement, doctrinalement sous l'influence des physiocrates, entendait limiter le rôle des Sociétés projetées à la seule agriculture. Malgré les pressions et les financements proposés, il fallut plusieurs années pour couvrir partiellement le territoire de Sociétés d'agriculture. Sur les 19 pays d'Élection, trois maintinrent leur refus, Amiens, Châlons-sur-Marne et Bordeaux. Dans les 14 pays d'États, la proportion est inversée seuls Le Hainaut-Cambrésis (1763), le Roussillon (1779), et la Provence (1765) acceptèrent avec de très grandes réticences de créer leur Société. Celles créées, sous l'influence et l'exemple de la Société des États de Bretagne, débordèrent leurs actions vers la transformation des produits agricoles

et leur commercialisation. Elles furent l'un des vecteurs des idées de Vincent de Gournay, sur la libre circulation des marchandises et la libéralisation du droit de créer des entreprises.

Les membres de la Society (future RSA) créée sur le modèle de celle de Dublin, à Londres au Rautwell' Coffee House, par William Shipley en 1754, apprenant, en 1761, la fondation de la Société bretonne s'en émurent et en débattirent, en Conseil « à grand feu » sur plusieurs journées, puis se calmèrent s'étant convaincus qu'elle serait sans suite, « *comme tout ce qu'entreprenaient les Français !* ».

La Chalottais, qui était membre influent de la Société bretonne, entraîna le Parlement à se joindre aux États de Bretagne pour refuser les mesures arbitraires imposées par la monarchie, notamment l'établissement d'une taxe de deux sous par livre en 1764, rappelant la révolte du papier timbré du siècle précédent.

Il serait intéressant de mieux connaître le rôle de la Société dans la préparation des États généraux convoqués en 1788 et son influence sur les députés de la province, comme Isaac Le Chapelier, avocat, député du Tiers État, qui présida l'assemblée constituante, lors de la séance mémorable, qui abolit les privilèges. Il fut l'auteur de la loi interdisant les associations et coalitions.

En effet, le club breton, qui regroupait les députés des États de Bretagne aux États Généraux de 1789, rayonnait par sa maturité réformatrice. Il attirait les députés d'autres provinces et pris le titre de « club des amis de la constitution », puis celui du « Club des Jacobins » nom de l'ancien couvent où se réunissaient ses membres. Il est paradoxal que le jacobinisme actuellement dénoncé par les régions, se soit abreuvé, à l'origine, des apports doctrinaux des députés bretons.

La Société pour l'Agriculture, le Commerce et les Arts des États de Bretagne a disparu dans la tourmente révolutionnaire de 1793, comme les Académies et Sociétés savantes, les Sociétés pour l'agriculture.

Si la Société d'encouragement pour l'industrie nationale n'est pas l'héritière directe de la Société bretonne, à 44 ans de distance, de nombreuses similitudes sont à relever dans leurs objectifs et leurs initiatives. Outre, les idées et les recommandations pratiques de Vincent de Gournay, portées à ses disciples de la haute fonction publique comme Turgot ou du clergé comme l'abbé Morellet, qui imprégnait l'air du temps, la Société d'encouragement, comptait parmi ses fondateurs, en 1801, nombre des membres de ces Académies et Sociétés disparues, animées par le même esprit industriel que la Société bretonne leur aînée dans cette voie. Il n'est pas incongru de penser que la Société d'encouragement ait bénéficié de son exemple.

CHAPTAL EN TOURAINE

JACQUES ET ANNE-MARIE CROSNIER

Les nombreux touristes qui contournent Amboise pour continuer vers le Sud sont souvent surpris d'apercevoir une pagode qui domine la lisière de la forêt et ils seraient bien plus étonnés d'apprendre que cette fameuse pagode de Chanteloup fut un grand domaine, et que celui-ci a appartenu à d'illustres personnages, dont Choiseul puis Chaptal. Bien que célèbre pour son rôle joué dans le développement de l'industrie, Chaptal a toujours gardé une attirance pour l'agriculture, car issu de propriétaires terriens de Lozère. Un de ses descendants n'a-t-il pas écrit à son sujet : *« l'amour de la terre avait gravé sur son âme une empreinte profonde et tandis qu'il assistait à l'épanouissement de notre richesse manufacturière, l'agriculture, plus négligée, lui inspirait des sentiments de pitié. »*

C'est sans doute pour se prouver qu'il pouvait réussir dans ce domaine, et sans doute par les gènes transmis par son hérité qu'un beau jour, le 21 juillet 1802, il décida d'acheter cette magnifique propriété rurale de 230 hectares qui domine la Loire, appelée : le domaine de Chanteloup, sans doute parce qu'il dut y avoir des loups dans la forêt d'Amboise. Ce domaine comprenait : un château construit par le duc de Choiseul, la belle pagode de sept étages, entourée de superbes jardins à l'anglaise et de pièces d'eau, sans compter les étangs, quatre fermes avec moulins, et même ce qu'on appelle maintenant « l'Île d'Or », au beau milieu de la Loire, qui ne devait être que pâtures à cette époque.

On sait qu'il ne trouva le temps de se rendre dans sa propriété que deux ans plus tard, en raison de ses tâches ministérielles. A sa démission de Ministre de l'intérieur, en août 1804, il commença à s'occuper de remettre sa propriété en état, et notamment faire effectuer le défrichage des terres laissées trop longtemps à l'abandon. Il entreprit la restauration du château et celle des parcs et jardins, pendant qu'on remettait les terres en culture. On dit qu'il engagea des sommes importantes sur ses propres deniers, alors qu'il aurait pu faire état des dégradations faites pendant la révolution, ou encore se faire remettre par le musée des Beaux-arts de Tours le mobilier du château qui y avait été transféré. Quatre ans plus tard, le domaine était restauré dans toute sa splendeur pour accueillir amis et célébrités. Ainsi y a-t-il reçu, en 1818, une princesse, Marie Amélie d'Orléans, future épouse du roi Louis Philippe.

Voyons, maintenant, comment il se comporta comme exploitant agricole et pionnier. Très orienté

sur l'agro-industrie pour laquelle il encourageait les innovations comme Président de la Société d'Encouragement, il se décida pour la production de betteraves, et installa une usine sucrière pour produire du sucre, en remplacement de celui qui jusque-là était abondamment fourni par la canne à sucre des Antilles. La France avait perdu Haïti en 1804 et l'Angleterre avait instauré un blocus, qui la coupait de ses ravitaillements en sucre de canne.

Avec la pénurie, le prix du sucre avait considérablement monté. Il fallait donc trouver une substitution. A cette époque, certains prônaient l'utilisation du raisin comme matière première ; d'autres, avec Chaptal, Delessert et des chimistes allemands, étaient en faveur de la betterave à sucre. Napoléon adopta la position préconisée par Chaptal, et des fonds furent débloqués pour la recherche appliquée. Un décret du 29 mars 1811 ordonna l'ensemencement de plus de 30 000 hectares de terres à betteraves, et octroya un crédit d'un million de francs pour cette promotion.

Chaptal se mit au travail, ainsi que d'autres chimistes. Rapidement, Benjamin Delessert arriva à obtenir un sucre de betterave aussi bon et aussi pur que celui résultant de la canne à sucre des tropiques. Chaptal put obtenir de ses 60 hectares environ 3 600 tonnes, soit un bon rendement de 60 tonnes de sucre à l'hectare, qu'il traitait directement dans son usine de Chanteloup.

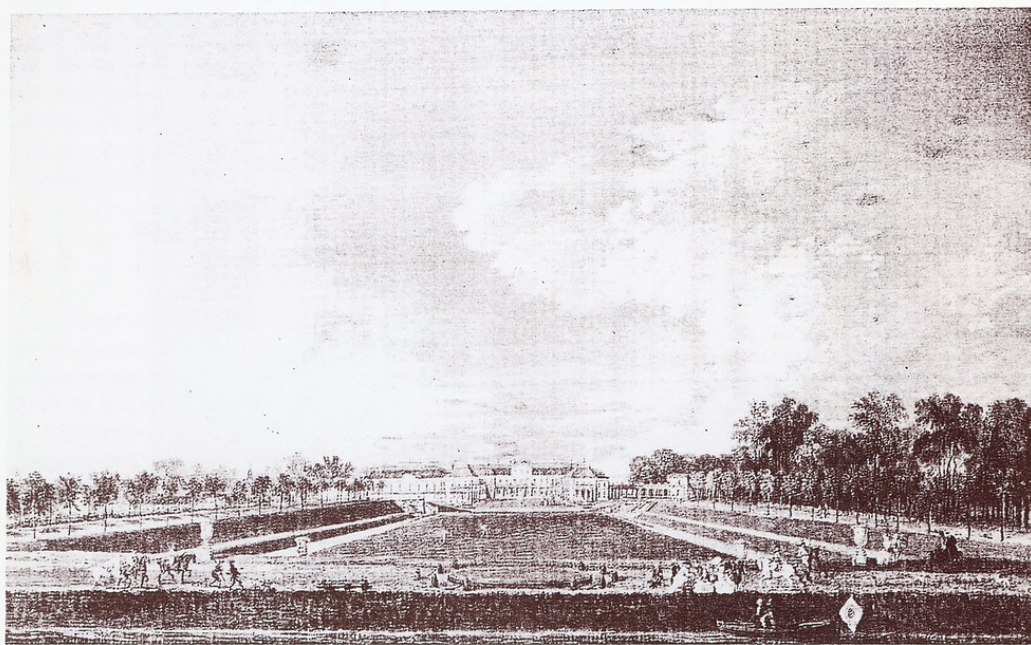
On a, fort heureusement, toute une correspondance sur les activités de Chaptal, dont ses instructions à son régisseur. Ceci est une étonnante ressemblance avec les agissements de George Washington qui ne cessait d'écrire, lui aussi, à son régisseur de Mont Vernon, pour lui donner toutes les instructions nécessaires à la



Le comte Jean-Antoine Chaptal
Ministre de l'Intérieur de Napoléon
(Collection du Musée Départemental Ignon-Fabre de Mende - n° 3768)

Jean-Antoine Chaptal, comte de Chanteloup (1756-1832) – né à Logaret (Lozère) ; chimiste renommé, on lui doit des procédés pour la fabrication de l'alun et la teinture du coton ; auteur du procédé de la « chaptalisation » : pendant son séjour à Chanteloup, il consacra de grands efforts pour mettre au point la fabrication du sucre à partir de la betterave, sur le lieu-dit « la sucrerie » : Chaptal fut ministre de l'Intérieur sous Napoléon I^{er}.

(Collection du Musée Départemental Ignon-Fabre à Mende - n° 3768) - Cliché Nathalie Mercier.



La façade sud du château de Chanteloup en 1775
Gouache de Van Blarenberghe (1716-1794)
(Collection du musée du Louvre)

bonne marche de l'exploitation, tous deux ayant eu en commun d'avoir été pionniers en agriculture et avoir réussi financièrement dans leurs innovations.

Ainsi Chaptal publie son ouvrage « Chimie appliquée à l'agriculture », où il donne les résultats de ses expérimentations en techniques agricoles d'utilisation de l'assolement et de la rotation des cultures. Il va plus loin en préconisant des techniques de conservation de la betterave.

Dans l'usine sucrière de Chanteloup, on traitait environ 5 tonnes de betteraves par jour; on en obtenait 210 kilogrammes de sucre brut donnant 85 kilos de sucre raffiné, et 32 kilos de mélasse et sucre de moindre qualité. Avec ses 50 % de sucre, les mélasses étaient retraitées. Le résidu était alors mis en fermentation pour donner de l'alcool à 33/34 degrés, soit 12 litres d'alcool pour 100 kilos de mélasses.

On peut, aussi, parler de Chaptal comme oenologue pionnier, lui qui a écrit, en 1807 : « L'art de faire le vin. » Il y consigne toutes ses expériences, et à cette époque, la qualité du vin était loin de celle qu'on apprécie aujourd'hui !

Aussi pensait-il qu'il était possible d'améliorer la qualité du vin dont la consommation était déjà si importante en France. Son procédé consistait à ajouter du sucre au moût de raisin, ce qui avait le double avantage d'une meilleure conservation, et d'une augmentation du taux d'alcool de plusieurs degrés. Ce procédé a vite été pratiqué sous le vocable de « chap-talisation ».

Voici ce qu'il écrit dans son ouvrage sur la saccharisation : « Non seulement la chimie nous a donné les moyens d'apprécier les modifications qu'impriment sur le raisin les saisons, le climat, le sol et l'exposition; mais en nous éclairant sur la nature des substances qui déterminent la fermentation, elle nous

fournit assez de lumières pour la modifier et l'approprier pour ainsi dire à la nature variable des éléments qui la constituent. Elle fait plus; elle nous apprend à corriger les défauts des matières, qui y sont soumises et à suppléer par l'art à l'imperfection du travail de la nature. Cette imperfection est, en premier lieu, une maturité insuffisante, d'où richesse saccharique trop faible, d'où le besoin d'un enrichissement, d'où l'addition de sucre. »

Grâce à Chaptal, les consommateurs de vin ont pu apprécier un breuvage de meilleure qualité. Depuis cette pratique, l'oenologie a beaucoup progressé.

Chaptal ne s'est pas limité à la production végétale, car il avait constitué un troupeau de plus d'une centaine de vaches laitières, vraisemblablement des « brown swiss ». Il élevait aussi des moutons de la race « mérinos », dont il vendait les bœufs en même temps que la laine. Les chiffres d'exploitation font état de 1 200 têtes. Il utilisa, bien sûr, en bon éleveur, les feuilles de betteraves et les sous-produits de sa sucrerie pour enrichir la ration alimentaire de ses animaux, et assura, ainsi, une meilleure rentabilité de son élevage.

A cause de l'extension de son troupeau d'ovins, il agrandit son domaine de 300 hectares, en achetant la propriété des Arpentis qui se trouve sur la commune de Saint-Règle, jouxtant Amboise. Contrairement au château de Chanteloup qui n'existe plus, on peut apercevoir celui, fort joli, des Arpentis. Il appartient à la famille de Jouvencel avec qui nous avons fait nos études à Tours.

Malheureusement, autant par ses activités parisiennes que par l'âge, il ne put résider dans son superbe domaine, autant qu'il l'aurait désiré. Il dut se séparer de ses propriétés tourangelles en 1823. Elles auront, néanmoins, compté dans sa vie, et contribué à faire avancer la chimie appliquée.

LES LIVRES

Le Domaine de Chanteloup

Nos sociétaires Anne-Marie et Jacques Crosnier, nous ont confié l'ouvrage de René Edouard-André, réédité en 1999 par l'Association des Amis de Chanteloup, en tirage limité. Ce petit livre de 104 pages décrit les transformations successives qui ont embelli ce domaine de rêve. Il rappelle les circonstances de l'acquisition de la propriété par Chaptal le 31 juillet 1802 et démembrement de celle-ci à partir de 1823. Abondamment illustré, il intéressera, certainement comme nous, nos sociétaires - Tél : 01.42.88.04.00.

Terre d'invention

Conté, Niepce, Thimonnier, Lumière, Renault, Alain Frères Jean, nous gratifient à nouveau d'un excellent ouvrage édité par Tallandier. En 354 pages, ils nous font vivre la saga de plusieurs inventions que la Société abondamment cite à eu comme fondateurs ou à encouragé dans le développement industriel de leurs recherches et découvertes. Il faut l'avoir dans sa bibliothèque.

Nous recherchons des sociétaires acceptant de faire ces comptes-rendus de lecteur pour « Industrie Nationale ».



Bernard Maitenaz

UN INGÉNIEUR-INVENTEUR

PORTRAIT DE BERNARD MAITENAZ

GENÈSE D'UNE VOCATION

Bernard Maitenaz est d'abord connu et reconnu comme l'inventeur des « Varilux », les premiers verres progressifs, invention qui a permis à Essilor International, société dont il est le président d'honneur, d'occuper la place de leader sur le marché mondial des verres optiques.

Né en 1926 dans la banlieue Est de Paris, où il passe son enfance, le jeune Bernard est élevé dans une famille où l'optique est de tradition. Son père est chef de service à la Société des Lunetiers (dans le quartier de l'optique, rue Pastourelle dans le troisième arrondissement parisien), et son grand-père a été directeur de l'usine de Morez (Jura).

Quelques années plus tard, ce fort en maths entre en 1943 à l'École d'ingénieurs des Arts et Métiers de Paris, en pleine occupation allemande. Passionné, il se rappelle avoir trouvé aux Arts et Métiers de quoi nourrir son goût de la théorie mais surtout de l'expérimentation, grâce au passage des salles d'études aux ateliers, permettant de se « colleter » aussi bien à la feuille blanche qu'à la machine-outil...

Très jeune, il a anticipé, avec l'intuition des visionnaires, le besoin de confort des porteurs de lunettes. Observateur né, il a retenu de sa formation gadzarts que le développement industriel passe par l'utilisation des progrès accessibles. Brillant sujet, il parfait sa formation en passant un diplôme d'ingénieurs de l'École Supérieure d'Optique, car déjà il sait ce qu'il veut : s'investir dans l'innovation. Fort d'une culture héritée, il va conjuguer l'optique et la mécanique, un défi à la mesure de son plan de carrière.

Dès sa sortie d'école en 1948, il entre tout naturellement à la Société des Lunetiers, alors concurrente de Silor, il y passera 43 ans jusqu'à sa retraite en 1991.

L'optique française dans le rétroviseur

Dans le quartier du Marais, toutes les sociétés d'optique étaient présentes. Les opticiens y venaient régulièrement le lundi matin, pour chercher les verres et les montures dont ils avaient besoin, leur magasin étant fermé. On y trouvait notamment Benoist-Routit spécialisé dans les verres de série bon marché, et en face de la Société des lunetiers devenue Essel, Silor avec laquelle la concurrence était féroce.

« Un jour, explique notre mémoire de l'optique française, les patrons d'Essel et de Silor ont pensé qu'une alliance leur permettrait de mettre en commun leurs atouts respectifs, ce qui faciliterait la conquête des marchés étrangers, notamment le marché américain très demandeur en terme de confort et de sécurité. »

C'est ainsi que ces deux sociétés, riches d'une forte culture d'entreprise, ont fusionné en 1972 pour former le groupe Essilor. Par la suite, Guibert-Routit puis Benoist-Berthiot les ont rejoints.

Labo en solo et esprit d'équipe

Grâce à sa double formation, Bernard Maitenaz connaît parfaitement les possibilités de l'optique et de la mécanique. Son objectif est précis, il veut créer un verre dont la puissance varie de manière continue :

« J'ai été très étonné de constater que l'on corrigeait la déficience de l'accommodation de l'œil, fonction essentiellement continue, par des double-foyers, discontinus par construction. Placer une petite fenêtre en plein centre du champ visuel me paraissait une aberration. Il devait y avoir une meilleure solution. »

Et d'ajouter : *« Par ma double formation, je pouvais conceptualiser, calculer les surfaces complexes dont j'avais besoin pour ces nouveaux verres, et ima-*

giner des machines assurant leur réalisation avec la précision nécessaire. »

Le soir, et durant le week-end dans sa maison devenue laboratoire, il met au point de nouvelles surfaces en s'inspirant au départ des travaux de Savary. Une enveloppe Soleau est déposée en 1951.

« Mon père a été mon premier cobaye et mon premier supporter », précise-t-il.

En 1953 il est suffisamment avancé pour présenter un ensemble de calculs et de machines à Lucien Poichet, gérant technique de la Société. Le premier brevet est alors déposé.

Projet de recherches d'abord confidentielles, la surface « patatoïdale » comme l'ont nommée les sceptiques, passe à la phase de développement, grâce à l'impulsion donnée par R. J. Cottet, gérant commercial de la Société des Lunetiers à l'époque de la création de Varilux. Ce dernier soutient le projet car il perçoit d'emblée la portée commerciale et stratégique de ce nouveau verre.

« Ce qui m'a toujours motivé au cours de ce long parcours, c'est de relever le défi. Ingénieur, je voulais absolument résoudre le problème que je m'étais posé. » Et d'ajouter : « Je trouve qu'en général on n'attribue pas assez d'attention à la motivation des jeunes quand ils ont un projet en tête », même si, à force de ténacité, il a su lui-même finalement convaincre les décideurs.

Après des années de calculs, d'essais, de tâtonnements, l'infatigable chercheur met au point un dispositif d'ébauchage des verres « point par point ». Celui-ci permet la réalisation de surfaces complexes, autorisant la prise en compte des coefficients de pondération, des limites d'aberrations, et des fonctions de mérite.

La petite équipe qu'il a réunie auprès de lui, construit les machines spéciales, les met au point et réalise les prototypes. Mais il reste un problème délicat : mesurer la qualité des surfaces obtenues. Différentes solutions sont alors développées, permettant d'atteindre la précision requise. Plus tard, grâce à la « déflexométrie », cette difficulté sera définitivement résolue.

C'est donc une démarche de compromis qui préside à cette invention, une démarche en douceur, ponctuée de nombreuses évaluations sans cesse remises en question, bien dans l'esprit de son inventeur.

Le révolutionnaire Varilux est officiellement lancé lors du Congrès International des Opticiens de 1959 à l'Hôtel Lutétia à Paris.

En terme commercial, le démarrage est très lent, puisqu'en 1960 seulement 30 000 verres sont vendus. Fin 1964 le seuil de 300 000 verres est franchi.

Afin de permettre le centrage précis des verres qui conditionne le confort du porteur, des appareils de mesure et de centrage sont développés. Fin 1969 les ventes dépassent les deux millions de verres.

Mais ce n'est qu'en 1972, après la mise sur le marché du verre de deuxième génération que le Varilux s'impose réellement sur le marché.

L'essor d'Essilor grâce au Varilux

Au moment de la création d'Essilor, cette année là, Varilux détient un formidable outil de développement international, dans les pays européens ainsi qu'aux États-Unis, au Brésil et au Japon.

Directeur de la recherche et du développement d'Essilor de 1972 à 1977, Président de Benoist-Berthiot-Guibert-Routit, filiale d'Essilor en 1977, il est élu par ses pairs (cadres actionnaires) PDG du Groupe Essilor International en 1991 et affirme ses talents d'administrateur et de gestionnaire adepte de la participation.

A la fois chercheur et capitaine d'industrie, il est nommé président de la Commission Innovation et Recherche du CNPF de 1984 à 1994. Sans doute parce qu'il ne se trouve pas assez occupé, il rejoint le Conseil pour les Applications de l'Académie des Sciences dès 1987. Il est membre du Conseil d'Administration de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers et président du Conseil du Centre de Paris de 1990 à 1994.

Cet homme discret et hyperactif est aussi administrateur de la Fondation Villette-Entreprises de 1989 à 1994, du CNRS de 1992 à 1995, de Science-Contact de 1993 à 1998.

Il contribue ainsi à renforcer les liens entre les laboratoires de recherche et l'industrie, relations indispensables face à l'accélération de l'évolution des technologies.

Un retraité plein d'avenir

Aujourd'hui il se passionne pour le multimédia et internet, qu'il considère comme un outil de formation pour les futurs ingénieurs, et continue à suivre les innovations d'Essilor. Ainsi il est très confiant en l'avenir commercial de la nouvelle gamme de verres progressifs Varilux Panamic (la cinquième génération), lancée en février dernier.

La Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale s'honore de l'avoir fait Grande Médaille annuelle dès 1986. Officier de la Légion d'honneur en

1989, il a reçu des mains d'Hubert Curien la cravate de commandeur du Mérite National en 1998.

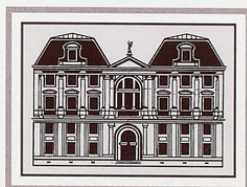
En 1995 la Société des ingénieurs Arts et Métiers lui attribuait le prix mondial Nessim Habif.

Ces distinctions n'émeuvent pas cet homme passionné, qui rend hommage à la patience de son épouse.

Il aime aussi à souligner que la mise au point du produit ne suffit pas. Pour l'imposer sur les marchés, une étroite coopération est nécessaire entre les R & D et le marketing. Sans le travail permanent des équipes sur

le terrain, Varilux n'aurait pas atteint le rayonnement qu'il connaît aujourd'hui.

A n'en pas douter, ce gadzarts à l'âme de chercheur et de manager s'impose par son charisme et ses compétences. Opiniâtre, précis, attentif, il vous regarde droit dans les yeux, sans sourciller. Son talent d'observateur, enrichi au fil des années de labeur, lui permet de continuer fructueusement à creuser son sillon et de dialoguer avec les jeunes : ce « néophile » n'est pas homme à s'inquiéter du progrès.



Pour vos conférences Pour vos séminaires Pour vos réunions de travail

Des salles en plein cœur de Paris...

Pour les Entreprises et Associations poursuivant des objectifs compatibles avec l'objet social et le souci de promouvoir l'Industrie, la SPI Société d'encouragement Pour l'Industrie nationale met à leur disposition des salles équipées destinées à leurs conférences et réunions de travail.

❶ SALLE LOUIS LUMIÈRE
(165 m²)

Conférence : 120 places. Salle de prestige, sonorisée, enregistrement possible.

❷ BIBLIOTHÈQUE MONTGOLFIER*
(35 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 20 places. Écran.
* Il est possible d'ouvrir cette salle sur la salle Louis Lumière.

❸ BIBLIOTHÈQUE DE LASTEYRIE
(47 m²)

Tour de table : 18 places.

❹ SALON PERRET
(38 m²)

Conférence : 30 places. Tour de table : 16 places.
Tableau et écran.

❺ SALON EIFFEL
(39 m²)

Conférence : 25 places. Tour de table : 14 places.
Tableau.

❻ SALLE FREYSSINET
(35 m²)

Conférence : 20 places. Tour de table : 16 places.
Tableau et écran.

❼ SALLE DES TROIS CONSULS
(55 m²)

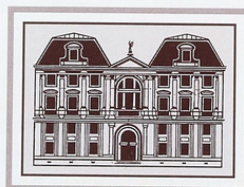
Conférence : 22 places. Tour de table : 40 places. Écran.

❽ SALLE CHAPTAL
(85 m²)

Conférence : 70 places. Tour de table : 50 places.
Sonorisation, tableau, écran.

4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Téléphone : 01 44 39 20 50
Télécopie : 01 42 84 17 73

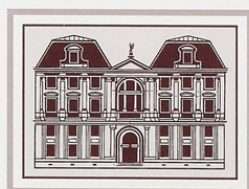




1 Salle Lumière



3 Bibliothèque De Lasteyrie



SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

ADHÉSION D'ENTREPRISES ET DE COLLECTIVITÉS

Nom de l'établissement :

Nom de son représentant :

Fonction de son représentant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Adresse personnelle:

Code postal : Ville :

Désire devenir membre de la Société et souscrit pour :

FF 2 500 x = FF

Fait à le

Signature

Joindre une documentation sur les activités

Chèque libellé à l'ordre de la S.E.I.N.



PRÉSENTATION DE CANDIDATURE PARTICULIÈRE

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Profession / Employeur:

Souhaite être reçu(e) membre actif de la Société

*Je m'engage à respecter les statuts et règlements de l'institution et payer chaque année
ma cotisation d'avance (art. 7-8-9 des statuts)*

Cotisation individuelle annuelle : 500 F

Fait à le

Signature

Cette présentation peut être motivée et accompagnée d'un curriculum vitae



SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

■
4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Tél. (33) 01 44 39 20 50 - Fax 01 42 84 17 73

www.industrienationale.fr

adm@industrienationale.fr
■



Troisième trimestre 2000

SPI

Société d'utilité publique fondée en 1801

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT
POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

4, place Saint-Germain-des-Prés
75006 Paris

Tél. (33) 01 44 39 20 50 - Fax 01 42 84 17 73

www.industrienationale.fr

adm@industrienationale.fr



Troisième trimestre 2000